

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1216**26 novembre 2004****SOMMAIRE**

Accession Fund Holding Beta, S.à r.l., Luxembourg	58327	G.C.L S.A., Luxembourg	58367
Agrifood Holding S.A., Luxembourg	58357	Garage M. Losch, S.e.c.s., Luxembourg-Bonnevoie	58356
Aldinvest S.A.	58359	Glass Luxembourg I, S.à r.l., Luxembourg	58340
Alnus Fund, Sicav, Luxembourg	58341	H.E.H. S.A., Luxembourg	58322
Amel S.A.	58349	HaLoMi, S.à r.l., Luxembourg	58346
Atenor Group Luxembourg S.A., Luxembourg	58348	Helvetia Sicav, Luxembourg	58322
B.I.C.L., S.à r.l., Strassen	58339	HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg	58362
Bailly Caste S.C.A., Luxembourg	58356	Hydrus Investments, S.à r.l., Luxembourg	58333
BB Förvaltning, S.à r.l., Luxembourg	58346	Immocentra, S.à r.l.	58350
Boaz Management Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	58367	J.P. Morgan Capital Holdings Limited S.A., Luxembourg	58351
Boissonot Finance Holding S.A., Luxembourg	58350	Jabil Circuit Luxembourg II, S.à r.l., Münsbach	58342
Boroo Gold S.A., Luxembourg	58352	Katt Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	58344
British Marine Holdings II S.A., Luxembourg	58358	LaSalle European Property Securities Sicav, Luxembourg	58362
British Marine Luxembourg S.A., Luxembourg	58358	LBB Landesbank Berlin - Girozentrale, Luxembourg	58340
Brotkescht, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	58352	M.B. Commerciale S.A.H.	58348
Centurian S.A., Luxembourg	58368	M.B. Group Holding S.A.	58348
Crédit Lyonnais Luxembourg S.A., Luxembourg	58326	Malamute S.A., Luxembourg	58339
CTM Holding S.A., Luxembourg	58323	Medical Founders Holding S.A., Luxembourg	58364
Dai Nippon International S.A.H., Luxembourg	58332	Medical Founders Holding S.A., Luxembourg	58364
Denix International, S.à r.l., Luxembourg	58344	Medical Founders Holding S.A., Luxembourg	58365
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg	58362	Mercurius Finance S.A., Luxembourg	58340
Dexia Emerging Funds, Sicav, Luxembourg	58360	Metro International Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	58342
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	58353	Meyer Overseas (Luxembourg) S.A., Münsbach	58341
Direct Star S.A.	58349	Moe, S.à r.l., Luxembourg	58347
Drum S.A., Luxembourg	58340	Mondial Affairs S.A.	58351
Eni Pakistan (M) Limited, S.à r.l., Luxembourg	58345	Nea International S.A., Luxembourg	58363
Eurazeo Services Lux S.A., Luxembourg	58366	New Energy XXI S.A., Luxembourg	58343
Evolis S.A., Luxembourg	58326	Nextrend S.A., Luxembourg	58353
ExxonMobil Luxembourg et Cie S.C.A., Bertrange	58348	Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg	58364
F.C.P.E. Lux, S.à r.l., Luxembourg	58343	Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg	58364
FB Assurances Management S.A., Luxembourg	58361	Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg	58364
FB Assurances Management S.A., Luxembourg	58361	Nordic Satellite Broadcasting S.A., Luxembourg	58364
Finb S.A., Luxembourg	58367	Novus International, S.à r.l., Luxembourg	58346
Finwood S.A.H., Luxembourg	58347	O-Two S.A., Luxembourg	58340
Fortuna Select Fund, Sicav, Luxembourg	58357	On Netrent International S.A., Luxembourg	58363
FSL S.A., Luxembourg	58359		
G.A.-Fund-L, Sicav, Luxembourg	58366		
G.A.-Fund-L, Sicav, Luxembourg	58366		

Palatum Investments S.A., Luxembourg	58347	Syberiusconsult S.A., Luxembourg	58365
PJE Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	58347	Syberiusconsult S.A., Luxembourg	58365
Polish Pre-Ipo Fund, Sicav, Luxembourg	58346	Taylor Woodrow (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	58342
Providance Music S.A., Luxembourg	58359	Tibora S.A.	58343
R & R Holdings S.A., Luxembourg	58344	Tishman Speyer Santa Margherita II, S.à r.l., Munsbach	58343
Ramb S.A., Luxembourg	58341	Tonfa Luxembourg S.A., Luxembourg	58342
Ramb S.A., Luxembourg	58341	Tonfa Luxembourg S.A., Luxembourg	58342
Red Wings Holding S.A.	58343	Top Ten Multifonds, Sicav, Luxembourg	58360
Remise S.A.	58349	Vasabron International, S.à r.l., Luxembourg	58345
Robust S.A., Luxembourg	58345	Velinvest Holding S.A., Luxembourg	58360
Safinvest S.A., Luxembourg.	58368	Vezelay S.A., Luxembourg	58358
SM Investissements S.A., Luxembourg.	58354	W.S. Fund, Sicav, Luxembourg	58322
Stream Advisers Lux Holding S.A., Luxembourg	58348	Wininvest Holdings S.A., Frisange.	58365
Strongbow Capital Holdings S.A., Luxembourg	58361	Yena Holding S.A., Luxembourg	58323
Swissca Bond Invest Management Company S.A., Luxembourg	58345		
Swissca (LU) Equity Funds Management Company S.A., Luxembourg.	58344		

HELVETIA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.768.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00114, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(079766.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

W.S. FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 66.039.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(079764.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

H.E.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 89.143.

EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 2 août, à 10.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme H.E.H S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Signature / Signature / Signature

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079368.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2004.

CTM HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.928.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2004.

Signature.

(078550.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

YENA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 103.171.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. YENA LIMITED, avec siège social à Suites 21/22, Maluaga, Alofi, Niue Island, ici représentée par Monsieur Philippe Marchal, avocat, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 septembre 2004.

2. Madame Karine Bicard, juriste, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie, ici représentée par Monsieur Philippe Marchal, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de YENA HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'activité commerciale, l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente, la location de tous immeubles et l'activité de marchands de biens.

La société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tout concours, prêts, avances ou garanties à toute autre société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut émettre des actions privilégiées sans droit de vote conformément aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et des lois modificatives.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 17 mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués ad nutum. Ils resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la prochaine réunion procédera à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou sur des copies séparées et/ ou transmises par voie circulaire pour l'objet et signées par un ou plusieurs administrateurs.

Un télex ou message par téléfax envoyé par un administrateur sera considéré comme un document signé à cet effet.

Une réunion des administrateurs pourra également être tenue si différents administrateurs sont présents à des endroits différents, pourvu qu'ils peuvent communiquer entre eux, par exemple par une conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la société tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, les dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne seront pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives, ainsi qu'à la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Les comparantes ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
1) YENA LIMITED, prénommée:	30.000,-	7.500,-	300
2) Karine Bicard, prénommée:	2.000,-	500,-	20
Total:	32.000,-	8.000,-	320

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.700,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

- Madame Karine Bicard, juriste, née à F-Metz, le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

- Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à F-Metz, le 13 mai 1971, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

- La société YENA LIMITED, avec siège social à Suites 21/22, Maluaga, Alofi, Niue Island, inscrite au Registre IBC numéro 009580.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2010.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée GEFCO AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2005.

4. L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marchal, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2004, vol. 468, fol. 24, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mé-morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 septembre 2004.

A. Lentz.

(080027.3/221/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

EVOLIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 66.121.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mars 2003, la décision des administrateurs du 15 novembre 2002 de coopter M. Guy Baumann au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur, définitivement élu, s'achèvera en même temps que celui de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2004.

Par décision de cette même assemblée, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Madame Isabelle Arend, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour EVOLIS S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079497.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 15.448.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 18 juin 2004

Les Administrateurs ont décidé à l'unanimité de procéder aux modifications de signatures suivantes:

Par modification des signatures suivantes:

Charles Hamer	Administrateur	
Guy Berna	Chef de Pôle	B
Philippe Boulanger	Responsable Contrôle des Activités de Marché et Contrôle Opérationnel	B

Par suppression des signatures suivantes:

Pierre Persico	Administrateur	
Jean-Benoît Lachaise	Directeur Financier	A
Christof Grozinger	Chef de Pôle	B
Patricia Soulier	Chargée d'Affaires	C

Pour copie conforme

P.-P. Cochet

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079510.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ACCESSION FUND HOLDING BETA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.163.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the seventeenth of September.

Before Maître Alphonse Lentz, notary public residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

ACCESSION FUND HOLDING ALPHA, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg as a société à responsabilité limitée with its registered office is in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Represented by Olivier Lambertyn, lawyer, residing in L-2314 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on September 14th, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company.

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of ACCESSION FUND HOLDING BETA, S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also enter into the following transactions:

* to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

* to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

* to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least two members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any Manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by a majority the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General Meeting of Unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting of unitholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Tuesday of January at 3 p.m., and for the first time in 2005. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg at the same time.

Art. 18. Other General Meetings. The board of manager may convene other general meetings of the unitholders.

Such meetings must be convened if unitholders representing more than fifty per cent of the Company's capital so require.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 19. Business Year. The Company's financial year starts on October 1st and ends on September 30th of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

1. Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on September 30th, 2004.

2. Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by ACCESSION FUND HOLDING ALPHA, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

3. Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (EUR 2,000.-).

4. General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

* Barry McGowan, Chief Investment Officer, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, 1 Dalphin Drive, Rye, NY 10580, USA.

* Myriam Cockaerts, Chief Executive Officer, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

In accordance with article 12 of the bylaws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

5. Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ACCESSION FUND HOLDING ALPHA, une société de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

Représentée par Olivier Lambertyn, juriste, demeurant à L-2314 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ACCESSION FUND HOLDING BETA, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

* conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

* avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

* accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par la majorité de ses membres. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, fac-similé ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par télécopie, ou par e-mail, téléphone, télégramme, télex.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième mardi de janvier à 15.00 heures, et pour la première fois en 2005. Si ce jour correspond à un congé légal ou bancaire, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant dans la Ville de Luxembourg à la même heure.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Le conseil de gérance pourra convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Titre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

6. Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2004.

7. Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ACCESSION FUND HOLDING ALPHA, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

8. Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

9. Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

* M. Barry McGowan, Directeur des Investissements, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, 1 Dalphin Drive, Rye, NY 10580, USA.; et

* Mme Myriam Cockaerts, Directeur Général, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A, L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

10. Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Lambertyn, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2004, vol. 468, fol. 24, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 septembre 2004.

A. Lentz.

(080006.3/221/351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 12.475.

Par décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2004.

Pour DAI NIPPON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079574.3/1017/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 103.170.

—
STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-seventh of September.
Before Us, Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 46.448, hereby represented by Mr Patrick Van Denzen, employee, residing professionally in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, acting in the here-above stated capacity, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

Art. 2. Object. The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be partners of the Company. In case of plurality of managers, the Company shall be managed by a Board of managers composed of at least three members.

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed for an unlimited duration, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of two managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

All the meetings of the board of directors are held in the Grand Duchy of Luxembourg.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Each partner may participate in general meetings of partners.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken insofar as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the Company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2004.

Subscription and payment

The appearing party INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,750.- euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg under the number B 9.098.

2) The Company shall have its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.448, ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le comparant, de par sa qualité, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination HYDRUS INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins de trois gérants.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés pour une durée indéterminée, et leur rémunération fixée par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective de deux gérants. Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Toutes les réunions du conseil de gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Souscription et paiement

La société comparante INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS S.A., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part, par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.750,- euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérant pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 27 septembre 2004, vol. 468, fol. 28, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 30 septembre 2004.

A. Lentz.

(080026.3/221/392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2004.

MALAMUTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 31.928.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 16 janvier 2004 que:

- l'assemblée accepte la démission de la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l., de son poste de commissaire aux comptes, et nomme en remplacement la société EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège au 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, L-1361 Luxembourg. Cette dernière terminera le mandat de celle qu'elle remplace.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079505.3/984/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

B.I.C.L., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8025 Strassen, 32, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 25.121.

Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Strassen le 27 septembre 2004 à 10.00 heures

L'an deux mille quatre, le vingt-sept septembre

L'assemblée se compose de:

- 1) Madame Nicole Maeck, gérant de sociétés, demeurant à L-8025 Strassen, détenteur de trois cents parts sociales.
- 2) Monsieur Alain Maeck, employé privé, demeurant à L-8025 Strassen, détenteur de cent cinquante parts sociales.
- 3) Monsieur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle, détenteur de cinquante parts sociales.

Les associés ont pris, à l'unanimité, sur l'ordre du jour connu, les résolutions suivantes:

- Monsieur Gontran Stiernon, demeurant à Halle/Belgique, cède ses cinquante parts sociales à Monsieur Weber Alain, délégué commercial, né à Niederkorn, le 17 juillet 1960, demeurant à L-1749 Howald, 1, rue Rudy Herber.

- les parts sont réparties comme suit:

- Madame Nicole Maeck, trois cents parts sociales	300.-
- Monsieur Alain Maeck, cent cinquante parts sociales	150.-
- Monsieur Alain Weber, cinquante parts sociales	50.-

Total: cinq cents parts 500.-

Fait en double exemplaire à Luxembourg, même date qu'en tête.

N. Maeck / A. Maeck / A. Weber

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(079803.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

O-TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 77.929.

Les actionnaires de O-TWO S.A., qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 20 novembre 2003 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris la résolution suivante:

Première résolution

Ont accepté la démission de PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A., comme administrateur de la société.

O-TWO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06493. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079511.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

DRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 65.281.

Le bilan clos au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(079517.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

LBB LANDESBANK BERLIN - GIROZENTRALE.

Siège social: D-1000 Berlin, 171, Bundesallee.
Succursale: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.671.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079521.3/253/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GLASS LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 77.251.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079540.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MERCURIUS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 79.855.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour MERCURIUS FINANCE S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079598.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ALNUS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.337.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, le 10 mai 2004 et a adopté la résolution suivante:

1. L'Assemblée a approuvé la nomination de Monsieur Pierre Chèvre au poste d'Administrateur d'ALNUS FUND.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALNUS FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079591.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MEYER OVERSEAS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 70.455.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration du 30 avril 2004 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, avec effet au 1^{er} mai 2004.

Le 27 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06147. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079578.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

RAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.816.

—
Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AU00135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signatures.

(079832.3/1172/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

RAMB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 49.816.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 10 mars 2004 à 16.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs, Monsieur Jean Quintus, Koen Lozie et la société COSAFIN S.A. pour une nouvelle période, celle-ci viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 30 novembre 2004.

- L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste de Commissaire aux comptes.

Pierre Schill, demeurant à Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire, en remplacement de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079828.3/1172/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

METRO INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 68.518.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079536.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TAYLOR WOODROW (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079537.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.050,-

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.936.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance du 30 avril 2004 que le siège social de la société a été transféré du 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 1^{er} mai 2004.

Le 24 septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079577.3/556/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TONFA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079744.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TONFA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.564.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2003*

Conseil d'Administration

Monsieur Jean Vandeworde ayant remis sa démission de ses fonctions d'administrateur, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement Monsieur Angel Caschera, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67 rue Michel Welter. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2006.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06544. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079745.3/1137/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

F.C.P.E. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079534.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TISHMAN SPEYER SANTA MARGHERITA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 95.598.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(079535.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

TIBORA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.461.

Messieurs Eric Leclerc et Jos Hemmer, Luxembourg, ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs avec effet au 1^{er} septembre 2004.

CHECH CORP., Alofi, Niue, a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} septembre 2004.

Le siège social, 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 1^{er} septembre 2004.

Le contrat de domiciliation conclu entre SEB PRIVATE BANK S.A. et TIBORA S.A. en date du 7 novembre 2001 est résilié avec effet au 1^{er} septembre 2004.

L W M, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079643.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

RED WINGS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 43.765.

La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05246. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079617.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NEW ENERGY XXI, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 87.263.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06371, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2004.

Pour NEW ENERGY XXI, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia Hengel / S. Wallers

(079600.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

KATT HOSPITALITY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.447.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06369, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079601.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

DENIX INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 90.480.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06370, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079604.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SWISSCA (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 60.827.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06587, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCA (LU) EQUITY FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT LUXEMBOURG

Signatures

(079608.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

R & R HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.822.

Suite à la nomination du nouvel administrateur, Monsieur Piet Beyers, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Conseil d'Administration:

Monsieur Denis Falk, CARPE DIEM OFFICE PARK, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa.

Monsieur Alan Grieve, 8, Boulevard James Fazy, CH 1201 Genève, Suisse,

Monsieur Kurt Nauer, 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur Yves Prussen, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg,

Monsieur Matthys Visser, CARPE DIEM OFFICE PARK, Techno Park, Stellenbosch 7600, Republic of South Africa,

Monsieur Richard Lepou, 8, Boulevard James Fazy, CH1201 Genève, Suisse,

Monsieur Piet Beyers, PO Box 456, 7599 Stellenbosch, Republic of South Africa.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079636.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SWISSCA BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 38.348.

Les comptes annuels au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06592, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWISSCA BOND INVEST MANAGEMENT COMPANY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

(079610.3/1122/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

VASABRON INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 92.729.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079642.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ROBUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 93.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(079644.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.539.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance en date du 1^{er} juillet 2004

Au Conseil de Gérance de ENI PAKISTAN (M) LIMITED, S.à r.l., il a été décidé comme suit:

- de nommer M. David Thomas, né le 8 juin 1957 à Hoddesdon, Royaume-Uni, en tant que Président du Conseil de Gérance de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit:

- M. David Thomas, Président du Conseil de Gérance;

- M. Roberto Borgognoni, gérant;

- M. Phil Hemmens, gérant.

Il est rappelé que la durée de leur mandat s'étend jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes 2005 de la Société.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

R. Borgognoni

Gérant et mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079812.3/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

HaLoMi, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.440.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079646.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

NOVUS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 91.913.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06395, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079647.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

BB FÖRVALTNING, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.470.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079651.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

POLISH PRE-IPO FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.366.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg, le 7 septembre 2004 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
2. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs A. Wojcik, E. Cumber, J. Pilloud, K. Telega, H. van Swaay et de Y. Martignier pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POLISH PRE-IPO FUND

PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06625. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079681.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MOE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 96.441.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06391, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079653.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PALATUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 64.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06382, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(079654.3/050/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

PJE HOSPITALITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 89.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(079633.3/050/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FINWOOD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 65.319.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 11 juin 2003 à 12.00 heures à Luxembourg*

Résolutions

L'Assemblée renouvelle les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et Paul Mousel pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Statutaire Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX S.A. en tant que Commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Statutaire Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

FINWOOD S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(079826.3/1172/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

ATENOR GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 81.002.

Acte Constitutif publié à la page 41448 du mémorial C- N° 864 du 10 octobre 2001.

Le bilan au 31 janvier 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079641.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

M.B. COMMERCIAL S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 71.648.

Le siège social de la société à 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 31 août 2004

Luxembourg, le 31 août 2004.

K. Groke

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06809. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079749.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

M.B. GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 69.301.

Le siège social de la société à 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 31 août 2004.

Luxembourg, le 31 août 2004.

K. Groke

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079750.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EXXONMOBIL LUXEMBOURG ET CIE, Société en Commandite par Actions.

Capital social: 42.455,- EUR.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.560.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange, le 28 janvier 2004

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur G. Catania en tant que membre du Conseil de Surveillance à partir du 1^{er} janvier 2004.

Pour copie conforme

G. Wirtz

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2004, réf. LSO-AT02677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079721.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

STREAM ADVISERS LUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.592.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003, réf. LSO-AV00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(079755.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

AMEL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 85.975.

Liquidation judiciaire

Par jugement en date du 30 septembre 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Faruk Durusu, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 19 octobre 2004.

Il ordonne que les scellés soient apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

F. Durusu

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01849. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082759.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

REMISE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 33.378.

Liquidation judiciaire

Par jugement en date du 30 septembre 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Faruk Durusu, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 19 octobre 2004.

Il ordonne que les scellés soient apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

F. Durusu

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01853. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082762.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

DIRECT STAR S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.691.

Liquidation judiciaire

Par jugement en date du 30 septembre 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Faruk Durusu, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 19 octobre 2004.

Il ordonne que les scellés soient apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

F. Durusu
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082764.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

IMMOCENTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 46.556.

Liquidation judiciaire

Par jugement en date du 30 septembre 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Faruk Durusu, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 19 octobre 2004.

Il ordonne que les scellés soient apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

F. Durusu
Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082765.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

BOISSONOT FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 85.871.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 22 septembre 2004 que:

Ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Giovanni Gianola, et de Mmes Evelyne Hasler et Annamaria Lutti, démissionnaires:

Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (I) le 7 avril 1975 et demeurant à 560, rue de Neudorf, L-2220;

Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan le 13 mai 1966 et demeurant à 560, rue de Neudorf L-2220;

Monsieur David de Marco, Directeur, né à Curepipe (Mauritius), demeurant à Stegen, Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs sont élus pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2006.

A été nommée commissaire en remplacement de FARDAFID S.A. Lugano (CH), démissionnaire:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 50, val Fleuri à L-1526 Luxembourg, en sa qualité de commissaire.

Le nouveau commissaire est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra à l'an 2006.

Le siège social de la société a été transféré du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05543. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078754.3/727/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

MONDIAL AFFAIRS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.784.

Liquidatiin judiciaire

Par jugement en date du 30 septembre 2004 le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute la société dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 mars 2003 et a ordonné la liquidation de la société.

Il a déclaré applicables les dispositions légales relatives à la liquidation de la faillite, et a nommé juge commissaire Madame Christiane Junck, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Faruk Durusu, avocat demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire au Greffe du Tribunal de commerce de ce siège la déclaration de leurs créances avant le 19 octobre 2004.

Il ordonne que les scellés soient apposés au siège social de la société et partout ailleurs où besoin en sera, à moins que l'inventaire ne puisse être terminé en un seul jour, auquel cas il y sera procédé sans apposition préalable.

Il ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial, ainsi que dans les journaux Luxemburger Wort et Tageblatt.

Il ordonne l'exécution provisoire du présent jugement, et met les frais à charge de la société, sinon en cas d'absence ou d'insuffisance d'actif, à charge du Trésor.

F. Durusu

Liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, réf. LSO-AV01897. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(082766.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2004.

J.P. MORGAN CAPITAL HOLDINGS LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 73.205.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2004**Démissions-Nominations*

- L'assemblée générale a ratifié les démissions suivantes:

Robert Theissen en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2003;

Alain Steichen en tant qu'Administrateur avec effet au 4 août 2003;

Elke Dosch pour les postes d'Administrateur et de Secrétaire avec effet au 4 août 2003.

- L'assemblée a également ratifié les cooptations suivantes:

Madame Caroline Putzeis en tant qu'Administrateur avec effet au 4 août 2003, et continue le mandat de M. Alain Steichen;

Madame Elena Korablina en tant qu'Administrateur avec effet au 4 août 2003, et continue le mandat de Mme Elke Dosch.

- Le remplacement de Mme Elke Dosch par Mme Anne D'Alimonte pour le poste de secrétaire a été ratifié avec effet au 4 août 2003.

- L'assemblée générale a donné décharge aux membres du conseil d'administration pour l'année financière 2003.

Composition du Conseil d'Administration au 15 juin 2004

Le conseil se compose comme suit:

- Joseph Sclafani, Administrateur, 270 Park avenue, USA 10017 New-York;

- Michael Schmirler, Administrateur, 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

- Hilary Porteous, Administrateur, 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

- Elena Korablina, Administrateur, 5 rue Plaetis L-2338 Luxembourg;

- Caroline Putzeis, Administrateur, 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg;

Comptes annuels

L'assemblée a approuvé les rapports financiers au 31 décembre 2003 et a décidé de reporter les résultats, mentionnés à la note 7 des comptes annuels pour la prochaine année financière.

Réviseur d'entreprises

L'assemblée a ensuite décidé de reconduire le mandat de la société à responsabilité limitée, PricewaterhouseCoopers, en tant que Commissaires, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2005.

C. Putzeis

Chairperson

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02910. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078338.3/984/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

BOROO GOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 88.742.

Avec effet au 11 août 2004, les administrateurs suivants ont été nommés:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. avec siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 1^{er} avril 2004

- M. Koen van Baren, employé privé, demeurant professionnellement au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 11 août 2004

- M. Randall Joseph Belowsky, Expert-comptable, né à Saskatoon, Canada, le 19 novembre 1963, demeurant professionnellement au 2121-11 Street, Saskatoon, Saskatchewan S7M 1J3 Canada, avec effet au 9 août 2004

en remplacement de TMF CORPORATE SERVICES S.A. avec effet au 1^{er} avril 2004, Madame Maggy Kohl avec effet au 13 septembre 2003, m. O. Kim Goheen, avec effet au 9 août 2004, M. Len Homeniuk avec effet au 9 août 2004.

Tous ces mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

A la fin de l'assemblée du 11 août 2004 les administrateurs sont les suivants:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

- M. Koen van Baren

- M. Randall Joseph Belowsky

- M. Teun Akkerman

Avec effet au 11 août 2004, le siège social de la société est transféré du 33, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2004.

Pour BOROO GOLD S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

C. Speecke / K. van Baren

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077944.3/029/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2004.

BROTKESCHT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 55, rue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 81.632.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Gilbert Emeringer, maître boulanger-pâtissier, demeurant à L-7423 Dondelange, 12, rue du Moulin;

2.- Madame Josée Thill, commerçante, épouse de Monsieur Gilbert Emeringer, demeurant à L-7423 Dondelange, 12, rue du Moulin.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée BROTKESCHT, S.à.r.l., avec siège social à L-4141 Esch-sur-Alzette, 55, rue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 993 du 12 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 3 avril 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 986 du 28 juin 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 81.632.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par:

1) Monsieur Gilbert Emeringer, préqualifié, cinquante parts sociales 50

2) Madame Josée Thill, préqualifiée, cinquante parts sociales 50

Total: cent parts sociales 100

III.- La société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction de gérante unique de la société est accordée à Madame Josée Thill, prénommée.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile des associés, à L-7423 Dondelange, 12, rue du Moulin.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Emeringer, J. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, vol. 145S, fol. 27, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 29 septembre 2004.

T. Metzler.

(079612.3/222/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NEXTREND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.167.

EXTRAIT

Il résulte d'un extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire sous seing privé tenue en date du 13 septembre 2004, enregistrée à Luxembourg, le 22 septembre 2004, référence LSO-AU04616, que

La société AACO, S.à r.l. - ACCOUNTING AUDITING CONSULTING AND OUTSOURCING, S.à r.l., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le N° B 88 833, avec siège social à 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 2004.

Monsieur Fons Mangen, né le 17 juin 1958 à Ettelbrück, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbrück, a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes pour reprendre le mandat de commissaire aux comptes pour l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2004 jusqu'à l'exercice clôturant le 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 24 septembre 2004.

A. Schwachtgen.

(078271.4/230/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.803.

Suite à la cooptation de Monsieur Emmanuel Jennes en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur Joseph Bosch, administrateur démissionnaire en date du 15 juin 2004 et suite à la cooptation de Monsieur Philippe Jouard en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur François Pauly, administrateur démissionnaire en date du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Vincent Hamelink, Directeur adjoint, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA BANQUE BELGIQUE, boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles

- M. Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Daniel Kuffer, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- M. Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour DEXIA MONEY MARKET, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078961.3/1126/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

SM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 103.156.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

- 1.- La société COMETEC S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
- 2.- La société INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: SM INVESTISSEMENTS S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion de fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

Capital social, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration, Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'as-

semblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} mercredi du mois de mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- COMETEC S.A., trois cents actions	300
2.- INVESTISSEMENTS DU CENTAURE, deux cents actions	200
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ huit mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaires à un.

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de société, né le 16 février 1946 à Ettelbrück, demeurant au 92, rue de l'Horizon, Plateau St Hubert, Itzig.

2.- Monsieur Jean Quintus, administrateur de société, né le 2 novembre 1939 à Peppange, demeurant au 11, rue de Fischbach, Blaschette.

3.- COSAFIN S.A., ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2006.

Troisième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Pierre Schill, Réviseur d'Entreprises, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, demeurant à Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels en 2006.

Quatrième résolution

L'adresse de la Société est fixée à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, vol. 145S, fol. 27, case 3. – Reçu 5.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

J. Elvinger.

(079648.3/211/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

BAILLY CASTE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 95.677.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06432, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

BAILLY CASTE S.C.A.

A. Bailly

L'actionnaire Commandité

(079736.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

GARAGE M. LOSCH S.E.C.S., Société en commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Bonnevoie, 88, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 15.733.

EXTRAIT

L'associé commandité, Monsieur André Losch, a décidé de révoquer le pouvoir de signature accordé à Monsieur Francis Feltes en date du 15 avril 2003 avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour le GARAGE LOSCH S.e.c.s.

A. Losch

L'associé commandité

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06032. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079712.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

AGRIFOOD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 72.860.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2004

Les actionnaires de la société AGRIFOOD HOLDING S.A. ont lors de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 1^{er} juillet 2004 pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société AGRIFOOD HOLDING est transféré de L-2453 Luxembourg 5 Rue Eugène Rupert à L-2320 Luxembourg 45 Bd de la Pétrusse

2. Décharge a été accordée à Mr Johan Dejans, Mr Gilles Jacquet et LUX BUSINESS MANAGEMENT, membres démissionnaires du conseil d'administration.

3. Ont été nommés membres du conseil d'administration pour la période d'un an, le mandat se terminant avec l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2004:

- M Pierre Feltgen, avocat demeurant à Luxembourg
- Mme Joëlle Niclou, Avocat demeurant à Luxembourg
- M Andres Baumgartner, Avocat demeurant à Zurich

4. La société ACCOUNTING PARTNERS, S.à r.l., avec siège social à Rollingen/Mersch 113 rue de Luxembourg est nommé comme commissaire aux comptes pour la durée d'un an. Décharge a été accordée à M Lex Benoy, commissaire aux comptes démissionnaire.

Par mandat

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078593.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

FORTUNA SELECT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.201.

I. Les actionnaires ont décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 mars 2004 de nommer M. Rik Clayes

DAVENPORT VERMOGENSBEHEER

Rumbeeksesteenweg, B-8800 Roulers

à la fonction d'administrateur de la société FORTUNA SELECT FUND, pour une période prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2004.

II. En date du 10 septembre 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de nommer:

M. Marc-André Bechet

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Rik Claeys

DAVENPORT VERMOGENSBEHEER

Rumbeeksesteenweg, B-8800 Roulers

M. Dirk Declercq

PDM SECURITIES

Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar

Mme Anne-Marie Goffinet

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

M. Luc van den Neste

PDM SECURITIES

Boomsesteenweg 75, B-2630 Artselaar

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

Pour FORTUNA SELECT FUND

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078959.3/1126/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

VEZELAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 44.252.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire de la société qui s'est tenue en date du 17 septembre 2004 au siège social

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Mademoiselle Josiane Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant à Monaco

Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05904. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078775.3/806/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

BRITISH MARINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.026.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2004, que le conseil d'administration se compose comme suit:

M. M. Wheeler Brian, demeurant à Ludwell House Ludwell Lane, Waltham Chase, GB-SIO32 2NP Southampton, Hampshire,

Johnston Robert Bennet Marshall, demeurant 9, Fawcett Street, GB-SW 10 9HN London,

Fenemore-Jones Claude Andrew Robert, demeurant 173, Park Road, GB-TW11 0BP Teddington, Middlesex,

Fagerlund Paul Herman, demeurant 16, Humlebakken, DK-3460 Birkerød,

Lehmann Holger, demeurant 37, Fahlenkampsweg, D-23562 Lübeck,

Reyland Nico, demeurant 18, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster,

Pleimling René, demeurant 105A, rue Andethana, L-6970 Hostert.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078717.3/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

BRITISH MARINE HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.234.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2004, que le conseil d'administration se compose comme suit:

M. M. Wheeler Brian, demeurant à Ludwell House Ludwell Lane, Waltham Chase, GB-SIO32 2NP Southampton, Hampshire,

Johnston Robert Bennet Marshall, demeurant 9, Fawcett Street, GB-SW 10 9HN London,

Fenemore-Jones Claude Andrew Robert, demeurant 173, Park Road, GB-TW11 0BP Teddington, Middlesex,

Fagerlund Paul Herman, demeurant 16, Humlebakken, DK-3460 Birkerød,

Lehmann Holger, demeurant 37, Fahlenkampsweg, D-23562 Lübeck,

Reyland Nico, demeurant 18, rue de la Montagne, L-6136 Junglinster,

Pleimling René, demeurant 105A, rue Andethana, L-6970 Hostert.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2004, réf. LSO-AT03585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078716.3/504/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

ALDINVEST S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2004

1. les démissions de Messieurs Jean-Robert Bartolini, Sandro Capuzzo, Pierre Mestdagh et de Antonio Monti, de leur mandat d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;
2. la démission de la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet à la présente Assemblée, est acceptée;
3. constatant qu'aucune candidature n'est présentée pour les postes vacants, il n'est pas pourvu pour le moment au remplacement des Administrateurs et du Commissaire démissionnaires;
4. décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée.
5. à défaut de transfert de siège social vers un autre domiciliataire faute de proposition, la société n'a à partir de cette date plus de siège social;

Fait à Luxembourg, le 16 août 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour ALDINVEST S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078751.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

FSL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

H. R. Luxembourg B 43.057.

Auszug aus der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. September 2004

Laut Beschluss der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 27. September 2004 sind folgende Änderungen einstimmig beschlossen worden:

1. Sitzverlegung der Gesellschaft

Mit Wirkung vom heutigen Tag gibt die Gesellschaft ihren Sitz in 123-125, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg auf.

Der neue Sitz der Gesellschaft befindet sich ab heute an folgender Adresse:

43, rue Emile Lavandier, L-1924 Luxembourg

2. Neubesetzung des Verwaltungsrates

Der neue Verwaltungsrat setzt sich für die Dauer von 6 Jahren wie folgt zusammen:

Herr Edgars Varpa, wohnhaft in Riga (Lettland), Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Gottfried Monschau, wohnhaft in Kerpen (D), Verwaltungsratsmitglied

Frau Monika Monschau, wohnhaft in Kerpen (D), Verwaltungsratsmitglied

Herr Romain Schumacher, wohnhaft in Olm, Prüfungskommissar

Luxemburg, den 27. September 2004.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2004, réf. LSO-AU06072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078883.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

PROVIDANCE MUSIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 78.335.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire**le 1^{er} juillet 2003 à 14.00 heures au siège social de la société*L'assemblée a pris note de la démission de Monsieur Denis Hekimian en tant qu'administrateur-délégué de la société et a nommé à l'unanimité Monsieur Kristian Groke, né le 1^{er} avril 1964 à Hambourg (Allemagne), demeurant 13, rue d'Oetrange, L-5407 Bous, nouvel administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2008.

Luxembourg, le 17 juillet 2003.

PROVIDANCE MUSIC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06284. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079748.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

VELINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 67.055.

Constituée en date du 17 novembre 1998 suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 37 du 22 janvier 1999;

Statuts modifiés en date du 17 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 154 du 6 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 9 avril 2004 qu'ont été nommés à compter du 7 mai 2004 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

1) comme administrateurs:

- Monsieur Nello Lavio, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4, Président et Administrateur-délégué;

- Madame Silvia Lavio-Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4;

- Madame Adele Riva-Dell'Oglio, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4.

2) comme commissaire aux comptes:

- JPCA LIMITED, avec siège social à 17 City Business Centre - Lower Road, GB-SE16 2XB Londres, immatriculée sous le n° 3350966 auprès du Companies House en Grande-Bretagne

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078917.3/622/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

DEXIA EMERGING FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 58.856.

Suite à la démission de Monsieur Frank N. Wagener en date du 11 mai 2004 et suite à la cooptation de Monsieur Philippe Jouard en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur François Pauly, administrateur démissionnaire en date du 14 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Luc Hernoux, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Philippe Jouard, Membre du Comité de Direction, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

- Monsieur Daniel Kuffer, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour DEXIA EMERGING FUNDS, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078962.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

TOP TEN MULTIFONDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.287.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004, réf. LSO-AV00118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IBL, INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(079759.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FB ASSURANCES MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2448 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.713.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 17 octobre 2003

En date du 17 octobre 2003, le conseil d'administration a décidé:

- De nommer Monsieur Philippe Latour en tant que nouvel administrateur de la société.
- De nommer Monsieur Philippe Latour également en tant que Président de la société en remplacement de Monsieur Jean-Marie Defosse qui reprend ses fonctions d'Administrateur.

Luxembourg, le 17 octobre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB ASSURANCES MANAGEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature/ A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06770. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079707.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

FB ASSURANCES MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2448 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.713.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 13 avril 2004

En date du 13 avril 2004, le conseil d'administration a décidé:

- de coopter Monsieur Kris Vanderstede en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Thierry Charlier démissionnaire.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB ASSURANCES MANAGEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature /A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079709.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 92.914.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de STRONGBOW CAPITAL HOLDINGS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société n'ait pas pu se tenir à la date fixée par les statuts de la Société étant donné que les comptes annuels au 31 décembre 2003 n'étaient pas prêts;
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'affecter les résultats comme suit:

- dotation à la réserve légale: 74.392,25 USD

- profit à reporter: 1.413.452,75 USD

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2003;

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour un terme expirant lors de l'Assemblée Générale de l'année 2005.

Luxembourg, le 16 août 2004.

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. / R.A.D. French

Signature/ -

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU05092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078970.3/710/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

LaSalle EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.081.

Suite à la cooptation de Monsieur Ernst Jan de Leeuw en date du 31 août 2004 en remplacement de Monsieur Michiel Dubois, administrateur démissionnaire en date du 31 août 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mr Ernst Jan de Leeuw, Director of Portfolio Management, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam
- Mr Robert La Fors, Managing Director, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES BV, 471, Herengracht, NL-1017 BS Amsterdam
- Mr Peter Manley, European Chief Administrative Officer, LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, Cavendish Square, GB-London W1A 2NF
- Mr Gilles Reiter, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Pour LaSalle EUROPEAN PROPERTY SECURITIES SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078953.3/1126/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.730.

Suite à la cooptation de Monsieur Emmanuel Jennes en date du 16 juin 2004 en remplacement de Monsieur Josph Bosch, administrateur démissionnaire en date du 15 juin 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Hugo Lasat et Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Monsieur Emmanuel Jennes, Product Manager, DEXIA BANQUE, 44 Boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles
- Monsieur Hugo Lasat, Conseiller du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 283, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Monsieur Rudy Vermeersch, Global Head of Structured Management, DEXIA ASSET MANAGEMENT BELGIUM, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles

Pour DEXIA CLICKINVEST, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2004, réf. LSO-AU05725. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078964.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 25.087.

Suite à la démission de Monsieur Chee Seng Shek en date du 19 avril 2004, à la cooptation de Monsieur Deshmukh-Rao Dhondee en date du 20 mai 2004 en remplacement de Monsieur Nitin Ramlugon, administrateur démissionnaire en date du 20 avril 2004, à la cooptation de Monsieur George Efthimiou en date du 17 juin 2004 en remplacement de Monsieur Mun Kit Lai, administrateur démissionnaire en date du 30 avril 2004, à la cooptation de Madame Corinne Couteau en date du 17 juin 2004 en remplacement de Monsieur Andrew John Goulding, administrateur démissionnaire en date du 3 juin 2004 et suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, Senior Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;
- M. Simeon Brown, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT HONG KONG LIMITED, 10th floor, Citibank Tower, 3, Garden Road, Central, Hong Kong;
- Mme Corinne Couteau, Head of HGIF - Global Marketing & Business Development, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA, 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France - La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08;
- M. Deshmukh-Rao Dhondee, Assistant Manager, HSBC OFFSHORE BANKING UNIT, HSBC LIMITED, Les Cascades, 5th Floor, Edith Cavell Street, Port Luis, Mauritius;

- M. George Efthimiou, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (HONG KONG) LTD, 15/F Citibank Tower, 3 Garden Road, Hong Kong;
- M. Laurent Facque, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.A., 4, Place de la Pyramide, Immeuble Ile de France - La Défense 9, 75419 Paris Cedex 08;
- M. Bryan Greener, Head of Product Development, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom;
- M. Nigel Wood, Chief Operating Officer, HSBC ASSET MANAGEMENT LTD, Product Development Department, 21st Floor, 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom.

Pour HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS
Société d'Investissement à Capital Variable
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2004, réf. LSO-AU04962. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078954.3/1126/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

ON NETRENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 61.371.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme ON NETRENT INTERNATIONAL S.A. tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice arrêté au 31 octobre 2003 sont approuvés.
- Le résultat de l'exercice au 31 octobre 2003 est reporté aux comptes de l'année 2004.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société malgré le fait que les pertes reportées excèdent la moitié du capital social.
- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078998.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

NEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 70.206.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme NEA INTERNATIONAL S.A. tenue extraordinairement en date du 8 septembre 2004 à Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2003 sont approuvés
- La perte de l'exercice au 31 octobre 2003 est reportée aux comptes de l'année 2004.
- Après délibération conformément à l'article 100 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a décidé la poursuite de l'activité de la société malgré le fait que les pertes reportées excèdent la moitié du capital social.
- Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2003.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079000.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.165.

Le bilan au 31 décembre 1999 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06435, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079734.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.165.

Le bilan au 31 décembre 2000 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079740.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.165.

Le bilan au 31 décembre 2001 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079741.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

NORDIC SATELLITE BROADCASTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 59.165.

Le bilan au 31 décembre 2002 et les documents y relatifs, enregistrés à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06439, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079742.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.792.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(079735.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(079737.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

MEDICAL FOUNDERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 63.792.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Signature.

(079738.3/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SYBERIUSCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 92.925.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- est acceptée la démission de NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A. en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué. Décharge lui est accordée.

- sont acceptées les démissions de TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateurs. Décharge leur est accordée.

- sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN MANAGEMENT S.A. et TYNDALL MANAGEMENT S.A. ayant leur siège social au 60, Grand'rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

- est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour SYBERIUSCONSULT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079627.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

SYBERIUSCONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 92.925.

EXTRAIT

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004:

Résolution 1

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-Délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour SYBERIUSCONSULT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06630. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079630.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

WININVEST HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R. C. Luxembourg B 68.890.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AU06574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

G.A.-FUND-L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.871.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 septembre 2003

En date du 18 septembre 2003, le conseil d'administration a décidé:

- de nommer Monsieur Philippe Latour en tant que Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Luc Van den Meersschaut cède son poste de Président du Conseil d'administration et reprend ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G.A.-FUND-L

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079705.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

G.A.-FUND-L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.871.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 30 avril 2004

En date du 30 avril 2004, le conseil d'administration a décidé:

- de coopter Monsieur Kris Vanderstede en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Thierry Charlier démissionnaire.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G.A.-FUND-L

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06771. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079703.3/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

EURAZEO SERVICES LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 3.139.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 24 septembre 2004 que:

Monsieur Armin Kirchner, né à Jutphaas, Pays-Bas, le 29 décembre 1967, avec adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat le 24 septembre 2004;

Que Madame F. Marie Brisdet, directeur de société, née à Chalon-sur-Saône, France, le 10 décembre 1975, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été cooptée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat le 24 septembre 2004;

Que le mandat de Madame F. Marie Brisdet expirera lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui statuera en 2005 sur l'exercice social clos le 31 décembre 2004;

Que la cooptation de Madame F. Marie Brisdet sera soumise aux actionnaires pour approbation et ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2004.

Pour la société

H. Neuman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079100.3/805/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire reportée du 26 août 2004

1. L'assemblée ratifie la reconduction tacite des mandats d'administrateurs de Messieurs François Mesenburg, Jean-Robert Bartolini et Pierre Mestdagh et accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour;

2. L'assemblée ratifie la demande faite par le Conseil d'administration à la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, d'examiner les comptes de la société au 31 décembre 2002 et 2003, et accorde pleine et entière décharge à la société FIN-CONTROLE S.A. pour l'exercice de son mandat relatif aux bilans clôturant au 31 décembre 2002 et 2003;

3. Les mandats d'Administrateurs de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Jean-Robert Bartolini, D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007;

4. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 3 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

FINB S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2004, réf. LSO-AU05371. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078750.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2004.

BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 92.075.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 juin 2004

En date du 30 juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.
- de prendre note de la démission de Monsieur Menno Mulder en date du 28 juin 2004
- de pourvoir ultérieurement à son remplacement
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Ronald Dirksen, Eric Ebermeyer et Carlo Friob pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005.
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature/ A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2004, réf. LSO-AU06772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079699.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

G.C.L., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 51.519.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AU06575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079725.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

CENTURIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 84.224.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2004, réf. LSO-AU06428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2004.

Signature.

(079810.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 octobre 2004.

SAFINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 66.330.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'an 2004, le 2 août, à Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme SAFINVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, inscrite au registre de commerce, section B 66.330.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Philippe Stroesser.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mlle Magalie Hilcher.

Liste de présence

Monsieur Bertrand Amos	1.499 actions	Signature
Madame Ernst Schumann	1 action	Signature
Total:	1.500 actions	

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Nominations statutaires

B.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.- Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité de reconduire le mandat des trois administrateurs, à savoir Monsieur Bertrand Amos, Monsieur Lex Thielen et Monsieur Philippe Stroesser, pour une durée de 6 ans, c'est à dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Cette résolution ayant été adoptée à l'unanimité, l'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'ayant été soulevé, la séance est levée à 12 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Luxembourg, le 2 août 2004.

Signature / Signature / Signature

Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04375. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078356.3/000/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.